

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 4 OCTOBRE 2016

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 6 septembre 2016, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents, messieurs les conseillers :

Siège numéro 2 : Kevin Bush
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Gilles Galarneau
Siège numéro 6 : Martin Charron

Est absent : Siège numéro 1 : Yvan Caron

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, madame Catherine Trickey.

Sont également présents :

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier;
Madame Lisa Cameron, gestionnaire principale / Services administratifs

MOMENT DE RÉFLEXION

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Madame la Mairesse référant à l'ordre du jour.

- 1.** Moment de réflexion
- 2.** Ouverture de la séance
- 3.** Adoption de l'ordre du jour
Trente et une (31) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations
- 4.** 1^e Période de questions
- 5.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016
- 6.** Adoption de la liste de paiements et des chèques pour le mois de septembre 2016

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DES RAPPORTS SUIVANTS :

- Liste des paiements et des chèques en date du 30 septembre 2016

Chèques : 1 330 102.73 \$

Débets directs : 163 024.98 \$

TOTAL : 1 493 127.71 \$

Chèques numéros : 17056 à 17202

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois d'août 2016 : 2 054 440,00 \$

Valeur au cours du mois d'août 2015 : 1 001 495,00 \$

Valeur pour l'année 2016 : 10 230 861,00 \$

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 8 septembre 2016

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 31 août 2016

14 interventions

1 intervention (entraide)

- Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015

GESTION ET ADMINISTRATION

- G-1 Résolution pour établir les dates et heures pour la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal 2017 et publication dans un journal local
- G-2 Adjudication pour l'application de la délégation de pouvoir à la trésorière dans le cadre des appels d'offres publics adjugés au plus bas soumissionnaire
- G-3 Avis de motion – Règlement numéro XXX-2016 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin des rives pour la saison hivernale 2016-2017, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 222-2015
- G-4 Construction du pont du Lac Carillon / dédommagement à Madame Dominique Lefebvre, rue du Lac Carillon
- G-5 Adoption des prévisions budgétaires 2017 de la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham-Lachute
- G-6 Adoption des prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LOISIRS & CULTURES & CAMPING / MARINA

- L-1 Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham – Demande d'aide financière 2016

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U-1 Adoption du Règlement numéro 197-07-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone Cv-706-1 à même une partie de la zone Cv-706 et y permettre tous les usages de commerce autorisés dans la zone Cv-706 (en y restreignant l'usage habitation)
- U-2 Avis de motion : Projet de règlement numéro 197-08-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage « Établissement mécanique, de réparation et d'esthétique automobile » dans la zone pôle locale PI-501 et d'y édicter des dispositions particulières
- U-3 Adoption du projet de règlement numéro 197-08-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage « Établissement mécanique, de réparation et d'esthétique automobile » dans la zone pôle locale PI-501 et d'y édicter des dispositions particulières
- U-4 Avis de motion : Projet de règlement numéro 197-09-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone agricole A-132-1 à même une partie de la zone A-132 et d'y permettre les usages spécifiques de « stationnement et remisage d'un véhicule commercial » et « entreposage commercial » sous la classe d'usage C2 (Commerce artériel)
- U-5 Adoption du projet de règlement numéro 197-09-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone agricole A-132-1 à même une partie de la zone A-132 et d'y permettre les usages spécifiques de « stationnement et remisage d'un véhicule commercial » et « entreposage commercial » sous la classe d'usage C2 (Commerce artériel)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U-6 Demande de dérogation mineure numéro DM-2016-012 – Établissements commerciaux situés au 125 et 127, route du Canton (lot 4 422 675 du cadastre du Québec) – Enseignes – Bélisle & Bélisle Inc

Requérant : Monsieur Michel Brisson de la firme Urbanisme Michel Brisson pour et au nom de Tim Hortons

Nature : Cette demande de dérogation mineure consiste à :

La demande pour le bâtiment du 125, route du Canton (bâtiment principal) vise à :

- Autoriser quatre (4) enseignes commerciales attachées supplémentaires (de forme pastille) sur la façade avant du bâtiment principal situé sur un terrain adjacent à plus d'une rue au lieu d'un nombre maximal de trois (3) enseignes attachées et isolées. La superficie et les dimensions de chacune des enseignes sont conformes et permettront d'afficher le bureau touristique et les établissements de restauration qui seront présents dans le bâtiment principal.

La demande pour le bâtiment du 127, route du Canton (TimHortons) vise à :

- Autoriser une (1) enseigne indiquant le menu du service à l'auto d'une superficie de 3,66 mètres carrés et d'une hauteur de 2,15 mètres au lieu d'une superficie maximale de 1,5 mètre carré et d'une hauteur de maximale de 2 mètres et ce, tel que prévu à la réglementation;
- Autoriser deux (2) enseignes directionnelles destinées à l'orientation des véhicules du service à l'auto d'une superficie de 0,43 mètre carré et d'une hauteur de 1,52 mètre au lieu d'une superficie maximale de 0,25 mètre carré et d'une hauteur maximale de 1 mètre et ce, tel que prévu à la réglementation;
- Autoriser une (1) enseigne commerciale attachée supplémentaire sur l'établissement situé sur un terrain adjacent à plus d'une rue au lieu d'un nombre maximal de deux (2) enseignes attachées; et
- Autoriser une superficie d'affichage pour l'établissement de Tim Hortons de 10,55 mètres carrés au lieu de 7,5 mètres carrés et ceci se répartissant sur une (1) enseigne faisant partie de l'enseigne modulaire de la route du Canton et les trois (3) enseignes attachées sur l'établissement.
(recommandé par le CCU)

- U-7 Demande de dérogation mineure numéro DM-2016-013 – 301, rue de l'Hôtel-de-Ville (lot 4 236 571 du cadastre du Québec) – Empiètement dans la bande riveraine de la barricade du bâtiment 600 – ORICA Canada Inc

Requérant : Madame Stefania Ripamonti pour et au nom de ORICA Canada Inc.

Nature : Cette demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'aménagement d'une barricade (et sa dalle de béton) au bâtiment 600 qui sera localisé à une distance de 1,35 mètre de la ligne des hautes eaux au lieu d'être à une distance minimale de 15 mètres, et ce, tel que prescrit à la réglementation.
(recommandé par le CCU)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U-8 Demande de PIIA numéro 2016-03 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant – Propriété située au 250, rue Mountain (lot 4 236 261 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement numéro 201-2013) – Monsieur Robert Marcotte
(recommandé par le CCU)
- U-9 Demande de PIIA numéro 2016-04 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant – Propriété située au 289, rue Érables (lot 4 236 277 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement numéro 201-2013) – Monsieur Jean-Guy Céré
(recommandé par le CCU)
- U-10 Demande de PIIA numéro 2016-05 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant – Propriété située au 284-288, rue Principale (lot 4 235 954 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement numéro 201-2013) – Monsieur René Bres
(recommandé par le CCU)
- U-11 Demande : Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville / Volet bâtiment résidentiel existant – Immeuble situé au 289, rue des Érables – Monsieur Jean-Guy Céré – Acceptation de la proposition et attribution de l'aide financière
(recommandé par le CCU)
- U-12 Recommandation : Demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre l'usage de « Établissement de mécanique, de réparation et d'esthétique automobile » dans la zone pôle locale PI-501 – Route du Canton
(recommandé par le CCU)
- U-13 Recommandation : Demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre les usages spécifiques de « stationnement et remisage d'un véhicule commercial » et « entreposage commercial » – 149, route du Canton (lot 4 422 557 du cadastre du Québec) – Monsieur Francis Fauteux
(recommandé par le CCU)
- U-14 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie de 4 686,10 mètres carrés correspondant au lot 4 422 557 du cadastre du Québec et d'y permettre le «stationnement et le remisage d'un véhicule commercial» et «entreposage commercial» au 149, route du Canton – Monsieur Francis Fauteux

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

U-15 Demande de PIIA numéro 2016-07 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement du revêtement extérieur, portes et des fenêtres) – Dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

TP-1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 – Adoption de la programmation des travaux – Année 2016

TP-2 Présentation d'une demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local, de niveau 1 et 2 – Année 2017

TP-3 Résultats d'appel d'offres public pour l'achat, la livraison et la préparation de plus ou moins 5 000 tonnes métriques d'abrasif pour l'hiver 2016-2017 – Octroi de manda – Abrogeant et remplaçant la résolution numéro 16-09-309

TP-4 Demande d'ajout de signalisation – Défense de stationner à la hauteur du 1644, route du Nord – Signalisation du *ministère des Transports du Québec* (MTQ)

TP-5 Autorisation de déposer une demande d'aide financière au programme de fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (fepteu) pour la réhabilitation de route incluant conduites d'égout et aqueduc

8. *Correspondance*

9. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

10. *Varia*

11. *2^e période de questions*

12. *Levée de la séance*

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-10-342 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un (1) point, à savoir :

- Modification à la résolution numéro 16-09-332 concernant le mandat à un conseiller au sein du comité de veille technologique et de développement économique

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

1^e PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 02, la période des questions est ouverte.

De à 19 h 02 à 19 h 17 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.

16-10-343 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

16-10-344 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de septembre 2016, en date du 30 septembre 2016, au montant de 1 493 127.71 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DES RAPPORTS SUIVANTS :

Dépôt par le Directeur général et greffier des rapports suivants :

- Liste des paiements et des chèques en date du 30 septembre 2016

Chèques : 1 330 102.73\$

Débets directs : 163 024.98 \$

TOTAL : 1 493 127.71 \$

Chèques numéros : 17056 à 17202

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois d'août 2016 : 2 054 440,00 \$

Valeur au cours du mois d'août 2015 : 1 001 495,00 \$

Valeur pour l'année 2016 : 10 230 861,00 \$

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 8 septembre 2016

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 31 août 2016

14 interventions

1 intervention (entraide)

- Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015

GESTION ET ADMINISTRATION

16-10-345

RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR LES DATES ET HEURES POUR LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2017 ET PUBLICATION DANS UN JOURNAL LOCAL

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg adopte le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal à avoir lieu en 2017, qui se tiendront à la salle du centre communautaire Louis-Renaud et qui débiteront à 19 h, à savoir :

Mardi, le 10 janvier 2017, à 19 h	Mardi, le 4 juillet 2017, à 19 h
Mardi, le 7 février 2017, à 19 h	Mardi, le 1 ^{er} août 2017, à 19 h
Mardi, le 7 mars 2017, à 19 h	Mardi, le 5 septembre 2017, à 19 h
Mardi, le 4 avril 2017, à 19 h	Mardi, le 3 octobre 2017, à 19 h
Mardi, le 2 mai 2017, à 19 h	Mardi, le 14 novembre 2017, à 19 h
Mardi, le 6 juin 2017, à 19 h	Mardi, le 5 décembre 2017, à 19 h

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, et ce, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

16-10-346

ADJUDICATION POUR L'APPLICATION DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA TRÉSORIÈRE DANS LE CADRE DES APPELS D'OFFRES PUBLICS ADJUGÉS AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de soumission, par la Ville de Brownsburg-Chatham pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 5 746 000 \$, les preneurs fermes mentionnés ci-après ont déposé les soumissions suivantes:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Immobilières Banque Laurentienne inc.	98,77740	480 000 \$	1,25000 %	2017	1,99620 %
		490 000 \$	1,35000 %	2018	
		501 000 \$	1,45000 %	2019	
		511 000 \$	1,55000 %	2020	
		3 764 000 \$	1,75000 %	2021	
Valeurs Immobilières Desjardins inc.	98,57300	480 000 \$	1,25000 %	2017	2,06040 %
		490 000 \$	1,35000 %	2018	
		501 000 \$	1,50000 %	2019	
		511 000 \$	1,65000 %	2020	
		3 764 000 \$	1,75000 %	2021	
Financière Banque Nationale inc.	98,68600	480 000 \$	1,20000 %	2017	2,07976 %
		490 000 \$	1,40000 %	2018	
		501 000 \$	1,55000 %	2019	
		511 000 \$	1,70000 %	2020	
		3 764 000 \$	1,80000 %	2021	

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'offre présentée par VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE conformément au pouvoir qui m'a été délégué en vertu du règlement numéro 204-2013 adopté le 9 septembre 2013, j'ai adjugé l'émission de 5 746 000 \$ à la firme VALEURS MOBILIÈRES LAURENTIENNE INC. et ce, en accord avec l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) ou l'article 1066.1 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1);

QUE demande soit faite à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

Adoptée à l'unanimité

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN CHARRON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER RÈGLEMENT NUMÉRO XXX-2016 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DES RIVES POUR LA SAISON HIVERNALE 2016-2017, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-2015**

16-10-347 **CONSTRUCTION DU PONT DU LAC CARILLON / DÉDOMMAGEMENT À MADAME DOMINIQUE LEFEBVRE, RUE DU LAC CARILLON**

CONSIDÉRANT les travaux de reconstruction du pont du la rue du Lac Carillon;

CONSIDÉRANT QUE la propriété de madame Dominique Lefebvre est riveraine de pont et du déversoir du Lac Carillon;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux il a fallu utiliser et intervenir sur une partie de la propriété de Madame Lefebvre;

CONSIDÉRANT QUE des dommages inévitables ont été causés à son terrain (coupe d'arbustes, d'arbres matures et détérioration de parties gazonnées ainsi que modification du niveau de son terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé total des végétaux à acheter et à replanter s'élevait à 9 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE Madame Lefebvre exige un dédommagement pour les inconvénients et bris à sa propriété;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT les discussions et les négociations intervenues entre l'avocate de Madame Lefebvre et l'avocate de la Ville Me Johanne Côté;

CONSIDÉRANT QUE si aucune entente n'intervient, Madame Lefebvre envisage de poursuivre la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT les ententes que nous avons prises suite à la recommandation de M^e Johanne Côté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement à madame Dominique Lefebvre d'un montant de 12 000\$ à titre de dédommagement final avec quittance finale de sa part, et d'ensemencer la partie endommagée de son terrain et de faire les travaux requis pour stabiliser la pente de son terrain vers le déversoir.

Monsieur le conseiller Martin Charron demande le vote car, il se dit contre le dédommagement ajouté de 3 000 \$.

Pour :
Monsieur le conseiller Louis Quevillon
Monsieur le conseiller Kevin Bush
Monsieur le conseiller Michel Brisson
Monsieur le conseiller Gilles Galarneau

Contre :
Monsieur le conseiller, Martin Charron

Adoptée à la majorité

16-10-348

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE
LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
CHATHAM-LACHUTE**

Considérant que la RAEUCL a adopté ses prévisions budgétaires 2017;

Considérant qu'il y a lieu que chaque ville membre de la régie d'assainissement des eaux usées adopte lesdites prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte les prévisions budgétaires 2017 de la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham-Lachute.

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

REVENUS	2017
Services rendus aux organismes municipaux	
Quote-part Ville de Lachute	1 070 700 \$
Quote-part Ville de Brownsburg-Chatham	106 600 \$
Autres recettes	
Subventions gouvernementales	62 800 \$
Total des revenus	1 240 100 \$

CHARGES	
Législation	
Rémunération des administrateurs	7 300 \$
Contributions gouvernementales	1 800 \$
	9 100 \$
Gestion financière et administrative	
Rémunération du personnel	1 900 \$
Contributions gouvernementales	400 \$
Déplacements et congrès	100 \$
Services administratifs de la Ville de Lachute	5 900 \$
Poste	100 \$
Avis publics	100 \$
Fournitures de bureau	100 \$
Honoraires d'audit	5 600 \$
Assurances	11 400 \$
	25 600 \$
Hygiène du milieu	
Traitement des eaux usées	372 400 \$
Exploitation des étangs et des émissaires	
Services professionnels – ingénierie et autres	20 000 \$
Services administratifs de la Ville de Lachute	88 500 \$
Réseaux d'égout	
Exploitation des ouvrages communs d'interception	16 600 \$
Exploitation des stations de pompage – Ville de Lachute	233 900 \$
Exploitation de la station de pompage – Ville de Brownsburg-Chatham	5 300 \$
Services administratifs Villes de Lachute	59 400 \$
	796 100 \$
Frais de financement	
Intérêts sur la dette à long terme	136 800 \$
Intérêts et frais de banque	100 \$
Frais de financement (escompte)	13 100 \$
	150 000 \$

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

Autres	
Réserve pour imprévus	10 000 \$
	990 800 \$
Excédent de l'exercice	249 300 \$
Élément de conciliation à des fins fiscales	
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	248 200 \$
Affectations	
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (intérêts courus)	1 100 \$
	249 300 \$

Adoptée à l'unanimité

16-10-349

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE
LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL DEUX-
MONTAGNES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des articles 468,34 de la *Loi sur les cités et villes*, la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) soumet ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) demande aux municipalités membres d'adopter son budget 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du document transmis par la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) et s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations du directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Kevin et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve et adopte le budget 2017 de la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) tel que proposé.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

REVENUS	
Quotes-parts	(1 200 000) \$
Service rendus aux municipalités membres	320 000 \$
Facturation-fonds de fermeture	288 000 \$
Location de bacs bleus	500 \$
Location de bacs bruns	500 \$
Vente de bacs verts	100 \$
Vente de bacs bruns	100 \$
Vente de bacs bleus	- \$
Traitement des eaux de lixiviation	0 \$
Redevances	673 000 \$
Revenus de placement	132 000 \$
Autres revenus-administration	75 000 \$
Communications environnementales	70 000 \$
Location - aire de compostage - GSI	5 000 \$
Location maisons et terrains	17 300 \$
Service d'enfouissement	2 745 000 \$
Total des revenus	3 126 500 \$

CHARGES	
Salaires employés	144 000 \$
Salaires conseil	52 000 \$
CARRA	8 500 \$
Contributions de l'employeur	35 700 \$
Activités connexes- gestion intégrée	90 000 \$
Téléphone et communications	2 000 \$
Internet	3 000 \$
Frais de poste	1 200 \$
Publicité	3 900 \$
Associations et abonnements	2 300 \$
Frais de déplacement	2 000 \$
Enfouissement municipalités membres	336 000 \$
Postfermeture	288 000 \$
Assurances	40 000 \$
Services professionnels -consultant en taxes	40 000 \$
Services professionnels- autres	3 000 \$
Services professionnels- enquête diligente	45 000 \$
Services professionnels- auditeurs	15 000 \$
Services professionnels - archives	8 300 \$
Services professionnels-conseiller RH	
Services professionnels- informatiques	1 000 \$
Services professionnels Ville de Lachute	15 000 \$
Services juridiques	150 000 \$
Entretien et réparations des bacs	22 500 \$
Coût des bacs verts	8 500 \$
Coût des bacs bleus	18 000 \$
Coût des bacs bruns	18 000 \$
Dons et commandites	
Entretien et réparation	2 893 \$
Fournitures de bureau	6 000 \$
Fournitures informatiques	7 000 \$
Repas	1 800 \$
Compost	
Traitement du lixiviat	0 \$
Endains	

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Contributions à Tricentris (4 munic.membres)	53 000 \$
Programme couches lavables	3 000 \$
Taxes municipales - maisons expropriées	17 500 \$
Frais bancaires	500 \$
Service d'enfouissement	2 881 907 \$
Amortissement	
Total des charges	4 326 500 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	1 200 000 \$-
Conciliation à des fins fiscales	
Immobilisation	
Amortissements	- \$
Affectations	
Activités d'investissement	- \$
Excédent (déficit) accumulé	
Excédent de fonctionnement non affecté	- \$
Excédent de fonctionnement affecté	1 200 000 \$
Total des affectations	1 200 000 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-0 \$

Adoptée à l'unanimité

16-10-350 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 16-09-332

CONSIDÉRANT la résolution 16-09-332 mandatant le conseiller Martin Charron pour réaliser du démarchage dans certains secteurs d'activités économiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater le conseiller Kevin Bush pour accompagner le conseiller Martin Charron dans ses démarches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron et appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE la résolution 16-09-332 soit modifiée en y ajoutant le nom du conseiller Kevin Bush comme étant également mandaté pour réaliser du démarchage avec le conseiller Martin Charron.

Adoptée à la majorité

LOISIRS & CULTURE & CAMPING / MARINA

**16-10-351 MAISON DES JEUNES DE BROWNSBURG-CHATHAM –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière de la *Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham*, par le biais de la correspondance du 9 août 2016;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes du territoire participent aux activités organisées par la *Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham* et se retrouvent, à cet endroit afin d'échanger et de rencontrer d'autres jeunes qui partagent les mêmes intérêts;

CONSIDÉRANT le soutien offert à la *Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham* dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires du *ministère de la Santé et des Services sociaux*, le tout confirmé par une correspondance du Directeur adjoint relations à la communauté et organisation communautaire, datée du 6 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur du Service Loisirs & Culture, monsieur David Toussaint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de verser une aide financière à la *Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham*, au montant de 8 000 \$ pour l'année 2016, et ce, exclusivement pour les programmes et activités des jeunes.

QUE ces fonds soient prélevés à même le poste budgétaire numéro 02-701-00-959 « Contribution organismes – subventions et dons »

Monsieur le conseiller Louis Quevillon demande le vote car, il aimerait que le montant de l'aide financière soit de 4 000 \$ afin de s'assurer que lesdites sommes soient appliquées spécifiquement aux programmes et activités des jeunes.

Pour :

Monsieur le conseiller Martin Charron
Monsieur le conseiller Kevin Bush
Monsieur le conseiller Michel Brisson
Monsieur le conseiller Gilles Galarneau

Contre :

Monsieur le conseiller, Martin Louis Quevillon

Adoptée à la majorité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-10-352

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-07-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE CV-706-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE CV-706 ET Y PERMETTRE TOUS LES USAGES DE COMMERCE AUTORISÉS DANS LA ZONE CV-706 (EN Y RESTREIGNANT L'USAGE HABITATION)

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 2 août 2016;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 6 septembre 2016 à 18 h 30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 6 septembre 2016;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à créer une nouvelle zone centre-ville Cv-706-1 à même une partie de la zone centre-ville Cv-706 et ce, afin d'y permettre tous les usages commerce autorisés dans la zone Cv-706 mais en y restreignant l'usage Habitation;

ATTENDU QUE la nouvelle zone centre-ville Cv-706-1 sera constituée des lots 4 236 006 et 5 444 268 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone centre-ville Cv-706-1 à même une partie de la zone centre-ville Cv-706, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 2/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant la zone centre-ville Cv-706-1, à la suite de celle de la zone Cv-706, et en y permettant tous les usages de commerce autorisés à la zone Cv-706 et en n'y permettant pas l'usage Habitation, le tout se lira comme suit :

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

ARTICLE 3

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 2 août 2016
Adoption du projet : Le 2 août 2016
Adoption du 2^e projet : Le 6 septembre 2016
Adoption du règlement : Le 4 octobre 2016
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN CHARRON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-08-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « ÉTABLISSEMENT MÉCANIQUE, DE RÉPARATION ET D'ESTHÉTISME AUTOMOBILE »DANS LA ZONE PÔLE LOCALE PL-501 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

16-10-353

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-08-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « ÉTABLISSEMENT MÉCANIQUE, DE RÉPARATION ET D'ESTHÉTISME AUTOMOBILE »DANS LA ZONE PÔLE LOCALE PL-501 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire le 4 octobre 2016;

ATTENDU qu'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur est initiée afin de permettre l'usage «Établissement de mécanique, de réparation et d'esthétique automobile», sous la classe d'usage Commerce automobile (C6) dans la zone pôle local P1-501 comme il était autorisé auparavant dans la réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

Que le conseil municipal de la ville de Brownsburg-Chatham décrète ce qui suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone pôle local Pl-501, en ajoutant l'usage «Établissement de mécanique, de réparation et d'esthétisme automobile» identifié comme « C607 » sous la classe d'usage Commerce automobile (C6) et en ajoutant une disposition particulière sous l'onglet « Usage(s) spécifiquement autorisé(s) » à la note (4) et se lisant comme suit :

« (4) : C607 ».

Le tout tel que montré à l'annexe « 1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 4 octobre 2016
Adoption du projet : Le 4 octobre 2016
Adoption du 2^e projet :
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL BRISSON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-09-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE AGRICOLE A-132-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-132 ET D'Y PERMETTRE LES USAGES SPÉCIFIQUES DE « STATIONNEMENT ET REMISAGE D'UN VÉHICULE COMMERCIAL » ET « ENTREPOSAGE COMMERCIAL » SOUS LA CLASSE D'USAGE C2 (COMMERCE ARTÉRIEL)

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-10-354

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-09-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE AGRICOLE A-132-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-132 ET D'Y PERMETTRE LES USAGES SPÉCIFIQUES DE « STATIONNEMENT ET REMISAGE D'UN VÉHICULE COMMERCIAL » ET « ENTREPOSAGE COMMERCIAL » SOUS LA CLASSE D'USAGE C2 (COMMERCE ARTÉRIEL)

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 4 octobre 2016;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à créer une nouvelle zone agricole A-132-1 à même une partie de la zone agricole A-132 et ce, afin d'y permettre les usages spécifiques «stationnement et remisage d'un véhicule commercial» ainsi que «l'entreposage commercial» sous la classe d'usage C2 (commerce artériel);

ATTENDU QUE la nouvelle zone agricole A-132-1 sera constituée du lot 4 422 557 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette propriété a déjà eu une occupation commerciale dans le passé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone agricole A-132-1 à même une partie de la zone agricole A-132, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 2/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe « 1 » pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant la zone agricole A-132-1, à même celle de la zone A-132, et en y permettant les usages spécifiques stationnement et remisage d'un véhicule commercial et l'entreposage commercial autorisés à la zone A-132-1, le tout se lira comme suit :

« (4) : C209 et C211 ».

Le tout tel que montré à l'annexe « 2 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 4 octobre 2016
Adoption du projet : Le 4 octobre 2016
Adoption du 2^e projet :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

16-10-355

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2016-012 – ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX SITUÉS AU 125 ET 127, ROUTE DU CANTON (LOT 4 422 675 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – ENSEIGNES – BÉLISLE & BÉLISLE INC

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-012 présentée par monsieur Michel Brisson pour et au nom de Tim Hortons pour la propriété du 125 et 127, route du Canton (lot 4 422 675) du cadastre du Québec appartenant à Bélisle & Bélisle Inc;

ATTENDU QUE cette demande pour le bâtiment du 125, route du Canton (bâtiment principal) vise à :

- Autoriser quatre (4) enseignes commerciales attachées supplémentaires (de forme pastille) sur la façade avant du bâtiment principal situé sur un terrain adjacent à plus d'une rue au lieu d'un nombre maximal de trois (3) enseignes attachées et isolées. La superficie et les dimensions de chacune des enseignes sont conformes et permettront d'afficher le bureau touristique et les établissements de restauration qui seront présents dans le bâtiment principal.

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan présentant les élévations du bâtiment préparé par Éric Desjardins, architecte de DKA Architectes comprenant quelques ajouts à main levée comprenant les dimensions et l'emplacement des enseignes attachées proposées; et
- Photographie montrant le type d'enseigne de forme "pastille" proposé et qui sera apposé sur le bâtiment principal.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette demande pour le bâtiment du 127, route du Canton (Tim Hortons) vise à :

- Autoriser une (1) enseigne indiquant le menu du service à l'auto d'une superficie de 3,66 mètres carrés et d'une hauteur de 2,15 mètres au lieu d'une superficie maximale de 1,5 mètre carré et d'une hauteur de maximale de 2 mètres et ce, tel que prévu à la réglementation;
- Autoriser deux (2) enseignes directionnelles destinées à l'orientation des véhicules du service à l'auto d'une superficie de 0,43 mètre carré et d'une hauteur de 1,52 mètre au lieu d'une superficie maximale de 0,25 mètre carré et d'une hauteur maximale de 1 mètre et ce, tel que prévu à la réglementation;
- Autoriser une (1) enseigne commerciale attachée supplémentaire sur l'établissement situé sur un terrain adjacent à plus d'une rue au lieu d'un nombre maximal de deux (2) enseignes attachées; et
- Autoriser une superficie d'affichage pour l'établissement de Tim Hortons de 10,55 mètres carrés au lieu de 7,5 mètres carrés et ceci se répartissant sur une (1) enseigne faisant partie de l'enseigne modulaire de la route du Canton et les trois (3) enseignes attachées sur l'établissement.

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan d'implantation des enseignes menus et directionnelles du futur établissement commercial Tim Hortons préparé par Yaima Ballester Rodriguez, ingénieur, Projet numéro C15-7243-40, feuillet C03, en date du 16 août 2016;
- Plan d'élévation du bâtiment Tim Hortons et des différentes enseignes préparé par Nicholas K. Caragianis, Architecte, Projet numéro 107490, sous les feuillets A5, A5.1 et A8.2, en date de juin 2016;
- Plan des enseignes du futur établissement Tim Hortons préparé par Enseignes Pattison, Projet JC1-15659, en 4 feuillets, en date du 20 juillet 2016; et
- Plan de l'enseigne supplémentaire projetée sur la façade latérale droite (service à l'auto) du bâtiment Tim Horton, en 2 feuillets.

ATTENDU QUE le motif justifiant le nombre supplémentaire des enseignes attachées et leurs plus grandes superficies est que le terrain d'accueil des bâtiments commerciaux est adjacent à trois (3) voies de circulation (dont l'autoroute 50);

ATTENDU QUE le motif justifiant la superficie et la hauteur de l'enseigne indiquant le menu du service à l'auto est que les dimensions prescrites ne permettent pas l'affichage du menu proposé par Tim Hortons;

ATTENDU QUE le motif justifiant la superficie et la hauteur des enseignes directionnelles destinées à l'orientation des véhicules du service à l'auto est que les dimensions prescrites ne permettent pas l'affichage corporatif proposé par Tim Hortons;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le comité recommande favorablement les items de la demande de dérogation mineure en raison de la localisation du projet à l'intersection de la route du Canton et de la bretelle de sortie de l'autoroute 50;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a pris soin dans le traitement de cette demande de considérer l'intégration de l'affichage sur le site et dans le paysage;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, la demande est déposée de bonne foi;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-012 présentée par monsieur Michel Brisson pour et au nom de Tim Hortons pour la propriété du 125 et 127, route du Canton (lot 4 422 675) du cadastre du Québec appartenant à Bélisle & Bélisle Inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-012 présentée par monsieur Michel Brisson pour et au nom de Tim Hortons et Bélisle & Bélisle Inc., visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement aux établissements commerciaux situés au 125 et 127, route du Canton (lot 4 422 675 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, portant sur les items suivants :

Pour le bâtiment du 125, route du Canton (bâtiment principal)

- Autoriser quatre (4) enseignes commerciales attachées supplémentaires (de forme pastille) sur la façade avant du bâtiment principal situé sur un terrain adjacent à plus d'une rue au lieu d'un nombre maximal de trois (3) enseignes attachées et isolées. La superficie et les dimensions de chacune des enseignes sont conformes et permettront d'afficher le bureau touristique et les établissements de restauration qui seront présents dans le bâtiment principal.

Pour le bâtiment du 127, route du Canton (Tim Hortons)

- Autoriser une (1) enseigne indiquant le menu du service à l'auto d'une superficie de 3,66 mètres carrés et d'une hauteur de 2,15 mètres au lieu d'une superficie maximale de 1,5 mètre carré et d'une hauteur de maximale de 2 mètres et ce, tel que prévu à la réglementation;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- Autoriser deux (2) enseignes directionnelles destinées à l'orientation des véhicules du service à l'auto d'une superficie de 0,43 mètre carré et d'une hauteur de 1,52 mètre au lieu d'une superficie maximale de 0,25 mètre carré et d'une hauteur maximale de 1 mètre et ce, tel que prévu à la réglementation;
- Autoriser une (1) enseigne commerciale attachée supplémentaire sur l'établissement situé sur un terrain adjacent à plus d'une rue au lieu d'un nombre maximal de deux (2) enseignes attachées; et
- Autoriser une superficie d'affichage pour l'établissement de Tim Hortons de 10,55 mètres carrés au lieu de 7,5 mètres carrés et ceci se répartissant sur une (1) enseigne faisant partie de l'enseigne modulaire de la route du Canton et les trois (3) enseignes attachées sur l'établissement.

Adoptée à l'unanimité

16-10-356

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO
DM-2016-013 – 301, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE (LOT
4 236 571 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – EMPIÈTEMENT
DANS LA BANDE RIVERAINE DE LA BARRICADE DU
BÂTIMENT 600 – ORICA CANADA INC**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-013 présentée par madame Stefania Ripamonti pour et au nom d'Orica Canada inc. pour la propriété du 301, rue de l'Hôtel-de-Ville (lot 4 236 571 du cadastre du Québec) appartenant à Orica Canada inc;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser l'aménagement d'une barricade et sa dalle de béton au bâtiment 600 qui seront localisées à une distance de 1,35 mètre de la ligne naturelle des hautes eaux au lieu d'être situées une distance minimale de 15 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux et ce, tel que prescrit à la réglementation;

ATTENDU QUE la barricade du bâtiment 600 sera aménagée sur une dalle de béton et celle-ci sera implantée parallèlement avec le cours d'eau;

ATTENDU QUE la barricade du bâtiment 600 et sa fondation mesureront 4,838 mètres de largeur et 14,833 mètres de longueur;

ATTENDU QUE Orica Canada inc prévoit que les opérations qui sont effectuées dans le bâtiment 600 seront relocalisées, dans un autre bâtiment sur le site, dans un délai de 2 à 3 ans et qu'ainsi le dit bâtiment sera démoli;

ATTENDU QUE le document suivant est déposé au soutien de cette demande:

- Plan intitulé « Barricade plan & fondation » préparé par Stéphane Leclerc, ingénieur, projet numéro 160381 en date du 8 septembre 2016.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE c'est la nature des activités de l'entreprise qui motive que l'aménagement d'une barricade liée au bâtiment 600 soit requis pour des raisons de sécurité;

ATTENDU QU'en regard de la présente requête les membres formulent la condition suivante :

- Que la barricade du bâtiment 600 et sa dalle de béton devront être démolies et le site devra être végétalisé à l'intérieur d'un délai maximal de 3 ans;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, la demande est déposée de bonne foi;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarnau et il est résolu :

QUE Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-013 présentée par madame Stefania Ripamonti pour et au nom d'Orica Canada inc, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété du 301, rue de l'Hôtel-de-Ville (lot 4 236 571 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser l'aménagement d'une barricade et sa dalle de béton au bâtiment 600 qui seront localisées à une distance de 1,35 mètre de la ligne naturelle des hautes eaux au lieu d'être situées une distance minimale de 15 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux et ce, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

16-10-357

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2016-03 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 250, RUE MOUNTAIN (LOT 4 236 261 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2013) – MONSIEUR ROBERT MARCOTTE

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2016-00294 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation (remplacement du revêtement extérieur, des portes et fenêtres) du bâtiment résidentiel existant situé au 250, rue Mountain;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement du revêtement extérieur (en brique et agrégat) par un déclin de fibre de bois de type Canoxel couleur « Kaki »;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Remplacement des moulures et cadrages (autour des fenêtres, portes et coins de mur) de type Canixel couleur « Blanc primer »;
- Installation de soffites et facia en aluminium de couleur « Blanc» sur tout le pourtour du bâtiment;
- Remplacement d'une (1) porte sur la façade avant (par une porte avec fenêtre à guillotine)
- Remplacement de dix (10) fenêtres sur la façade avant, latérales gauche et droite (par des fenêtres à battant à apparence guillotine); et
- Construction d'une véranda en cour arrière de 18,6 mètres carrés comprenant cinq (5) fenêtres à battant à apparence guillotine, une (1) porte avec fenêtre à guillotine et un revêtement extérieur en déclin de fibre de bois de type Canixel.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone résidentielle R-607 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles (avant les rénovations) du bâtiment;
- Dépliant identifiant le type de canixel et la couleur retenue;
- Dépliant identifiant le modèle des fenêtres retenues;
- Croquis de la véranda projetée;
- Échantillon du matériel extérieur (canixel).

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE Conseil municipal accepte la demande du requérant et en conséquence, d'autoriser le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation pour la rénovation du bâtiment résidentiel existant situé au 250, rue Mountain, sur le lot 4 236 261 du cadastre du Québec.

Cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.»

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-10-358

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2016-04 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 289, RUE ÉRABLES (LOT 4 236 277 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2013) – MONSIEUR JEAN-GUY CÉRÉ

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2016-00302 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation (remplacement du revêtement extérieur) du bâtiment résidentiel existant situé au 289, rue des Érables;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement du revêtement extérieur (en vinyle) par un déclin en fibre de bois de type Canixel couleur « Granite »;
- Remplacement des moulures et cadrages (autour des fenêtres, portes et coins de mur) par un déclin de fibre de bois de type Canixel couleur « Blanc primer »;
- Installation de soffites et facia en aluminium de couleur « Blanc» sur tout le pourtour du bâtiment;

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone centre-ville Cv-707 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles (avant les rénovations) du bâtiment;
- Dépliant identifiant le type de canixel et la couleur retenue.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE Conseil municipal accepte la demande du requérant et en conséquence, d'autoriser le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation pour la rénovation du bâtiment résidentiel existant situé au 289, rue des Érables, sur le lot 4 236 277 du cadastre du Québec.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.»

Adoptée à l'unanimité

16-10-359

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2016-05 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 284-288, RUE PRINCIPALE (LOT 4 235 954 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2013) – MONSIEUR RENÉ BRES

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2016-00289 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation (remplacement du revêtement extérieur et des fenêtres) du bâtiment résidentiel existant situé au 284-288, rue Principale;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement du revêtement extérieur sur la façade avant et latérale gauche au premier étage par un déclin en fibre de bois de type Canixel couleur « Bleu écossais »;
- Remplacement des moulures et cadrages sur la façade avant et latérale gauche au deuxième étage (autour des fenêtres, portes et coins de mur) en fibre de bois de type Canixel couleur « Blanc primer »;
- Remplacement d'un total de cinq (5) fenêtres, soit deux (2) fenêtres sur la façade avant par des fenêtres à battant à apparence guillotine et trois (3) fenêtres sur la façade latérale par des fenêtres à guillotine;

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone centre-ville Cv-706 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment;
- Dépliant identifiant le type de canixel et la couleur retenue;

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE Conseil municipal accepte la demande du requérant et en conséquence, d'autoriser le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation pour la rénovation du bâtiment résidentiel existant situé au 284-288, rue Principale, sur le lot 4 235 954 du cadastre du Québec.

Cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.»

Adoptée à l'unanimité

16-10-360

DEMANDE : PROGRAMME DE REVITALISATION DU PATRIMOINE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL DU CENTRE-VILLE / VOLET BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT – IMMEUBLE SITUÉ AU 289, RUE DES ÉRABLES – MONSIEUR JEAN-GUY CÉRÉ – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION ET ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le requérant a déposé une proposition relativement à la rénovation du revêtement extérieur du bâtiment résidentiel existant, dans le cadre du Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE le projet du requérant vise un bâtiment résidentiel existant situé dans le périmètre du centre-ville défini pour l'application du programme d'aide financière dédié à la rénovation des façades commerciales et des bâtiments résidentiels existants en vue de l'amélioration du cadre bâti du centre-ville;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement numéro 220-2015 relatif au programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement du revêtement extérieur (en vinyle) par un déclin en fibre de bois de type Canoxel couleur « Granite »;
- Remplacement des moulures et cadrages (autour des fenêtres, portes et coins de mur) par un déclin de fibre de bois de type Canoxel couleur « Blanc primer »;
- Installation de soffites et facia en aluminium de couleur « Blanc » sur tout le pourtour du bâtiment;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Soumissions visant les travaux à être exécutés;
- Photographies actuelles (avant les rénovations) du bâtiment;
- Dépliant identifiant le type de Canoxel et la couleur retenue.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE les travaux définis sont admissibles au volet 3 du programme visant les bâtiments résidentiels existants;

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 220-2015 relatif au programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE l'attribution de l'aide financière pour ce projet est de 3 434,17 \$ pris à même la réserve financière créée pour le programme de revitalisation du patrimoine commercial du centre-ville sous le poste budgétaire prévue à cette fin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau appuyé par monsieur le conseiller Louis Galarneau et il est résolu :

QUE Conseil municipal accepte la demande du requérant visant les travaux de rénovation du bâtiment et en conséquence d'autoriser le Service des finances à réserver un montant de 3 434,17 \$ qui sera pris à même la réserve financière créée pour le programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous poste budgétaire prévu à cette fin.

Cette approbation est donnée dans le cadre du Règlement numéro 220-2015 relatif au programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.»

Adoptée à l'unanimité

16-10-361

RECOMMANDATION : DEMANDE D'AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE VISANT À PERMETTRE L'USAGE DE « ÉTABLISSEMENT DE MÉCANIQUE, DE RÉPARATION ET D'ESTHÉTISME AUTOMOBILE » DANS LA ZONE PÔLE LOCAL PL-501 – ROUTE DU CANTON

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la démarche d'amendement initiée;

ATTENDU QUE la requête d'amendement à la réglementation d'urbanisme vise à permettre l'usage d' «Établissement de mécanique, de réparation et d'esthétique automobile » dans la zone pôle local Pl-501;

ATTENDU QUE l'usage d' «Atelier et garage de réparation de voitures et atelier de débosselage ou d'installation d'accessoires» était autorisé dans la précédente réglementation et ce, suite à une demande de changement de zonage qui avait été déposée et acceptée par la Ville;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la réglementation antérieure autorisait l'usage d'« Atelier et garage de réparation de voitures et atelier de débosselage ou d'installation d'accessoires» dans cette même zone;

ATTENDU QUE lors de la refonte des règlements d'urbanisme en 2013, l'usage aurait dû se retrouver dans la réglementation actuelle pour cette zone;

ATTENDU QU'afin que l'usage puisse à nouveau être exercé en conformité, une démarche d'amendement sera initiée afin que l'usage spécifique «Établissement de mécanique, de réparation et d'esthétique automobile » soit permis sous la classe d'usage C6 Commerce automobile dans la zone pôle local Pl-501. Une note sera placée à la grille des spécifications de la zone visée relativement à l'usage spécifiquement autorisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE Conseil municipal accepte la demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre l'usage spécifique d'« Établissement de mécanique, de réparation et d'esthétique automobile » dans la zone pôle local Pl-501 et ainsi le Service de l'urbanisme et du développement initiera la démarche d'amendement à la réglementation de zonage en ce sens».

Adoptée à l'unanimité

16-10-362

RECOMMANDATION : DEMANDE D'AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE VISANT À PERMETTRE LES USAGES SPÉCIFIQUES DE « STATIONNEMENT ET REMISAGE D'UN VÉHICULE COMMERCIAL » ET « ENTREPOSAGE COMMERCIAL » – 149, ROUTE DU CANTON (LOT 4 422 557 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – MONSIEUR FRANCIS FAUTEUX

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la requête de demande de changement de zonage présentée par le requérant;

ATTENDU QUE la requête d'amendement à la réglementation d'urbanisme vise à permettre les usages spécifiques de « stationnement et remisage d'un véhicule commercial » et « entreposage commercial » sous la classe d'usage C2 (commerce artériel) pour la propriété située au 149, route du Canton et ce, pour le lot 4 422 557 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le projet du requérant vise à permettre le stationnement et le rangement de son camion commercial dans le bâtiment présentement vacant ayant déjà eu une utilisation commerciale et pouvoir y faire les activités liées à un entreposage commercial;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE l'usage visé sera exercé spécifiquement sur le lot 4 422 557 du cadastre du Québec se trouvant sur la route du Canton et situé dans la zone agricole A-132 faisant partie intégrante de la zone agricole permanente du Québec;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur, pour la zone agricole A-132, permet que l'agriculture et une habitation unifamiliale lorsqu'un tel privilège est reconnu à la propriété;

ATTENDU QUE la localisation de la propriété qui est située dans l'îlot déstructuré identifié numéro 76043-18 de type1 (avec morcellement) confirme que plusieurs insertions résidentielles ont été faites au fil des années à cet endroit;

ATTENDU QU'UNE nouvelle zone agricole A-132-1 sera créée dans un amendement à la réglementation de zonage pour le lot 4 422 557 du cadastre du Québec de manière à circonscrire l'activité;

ATTENDU QU'étant situé dans la zone agricole permanente, une demande d'autorisation devra être déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin que le requérant puisse y exploiter un usage commercial, bien que cela soit dans un bâtiment dont l'utilisation était commerciale, il y a de cela plusieurs années;

ATTENDU QUE l'usage souhaité puisse être exercé en conformité, une démarche d'amendement sera initiée afin que l'usage spécifique « stationnement et remisage du véhicule commercial » et « entreposage commercial » soient permis sous la classe d'usage C2 (commerce artériel) dans la zone agricole A-132-1;

ATTENDU QU'À la grille des spécifications des usages et des normes seul l'usage « stationnement et remisage du véhicule commercial » et « entreposage commercial » sera exclusivement autorisé et non pas tous les usages compris dans la catégorie C2 (commerce artériel);

ATTENDU QU'UNE démarche d'amendement à la réglementation de zonage sera initiée de concert que la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie de 4 686,10 mètres carrés, correspondants au lot 4 422 557 du cadastre du Québec et qui vise à autoriser l'usage de stationnement et de rangement du véhicule commercial lié à l'entreprise commerciale du requérant et un espace dédié à l'entreposage commercial.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson appuyé par monsieur le conseiller Michel Charron et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal accepte la démarche de demande de changement de zonage afin de créer une nouvelle zone A-132-1 à même une partie de la zone A-132 et ce, afin d'y permettre les usages spécifiques de « stationnement et remisage d'un véhicule commercial » et « entreposage commercial » sous la classe d'usage C2 (commerce artériel) ».

Adoptée à l'unanimité

16-10-363

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN D'UTILISER À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE UNE SUPERFICIE DE 4 686,10 MÈTRES CARRÉS CORRESPONDANT AU LOT 4 422 557 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET D'Y PERMETTRE LE «STATIONNEMENT ET LE REMISAGE D'UN VÉHICULE COMMERCIAL» ET «ENTREPOSAGE COMMERCIAL» AU 149, ROUTE DU CANTON – MONSIEUR FRANCIS FAUTEUX

ATTENDU QUE la demande déposée par le demandeur, monsieur Francis Fauteux, afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie de 4 686,10 mètres carrés, correspondant au lot 4 422 557 du cadastre du Québec, et d'y permettre le «stationnement et remisage d'un véhicule commercial » et « entreposage commercial »

ATTENDU QUE le projet du demandeur et propriétaire, monsieur Francis Fauteux est d'utiliser le garage vacant situé sur la propriété située au 149, route du Canton. afin d'y stationner son véhicule de compagnie, sous l'usage « stationnement et remisage d'un véhicule commercial » et pour de l'entreposage sous l'usage « entreposage commercial»;

ATTENDU QUE sur la propriété visée, se trouve la résidence du requérant;

ATTENDU QUE sur la propriété visée par la requête, il y avait une occupation commerciale et ce, pendant de nombreuses années (plus de 20 ans)

ATTENDU QUE sur la propriété visée par la requête, le propriétaire précédent utilisait le garage maintenant vacant, pour son commerce;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande se situe dans la zone agricole A-132, qui est en zone agricole permanente;

ATTENDU QUE le propriétaire, monsieur Francis Fauteux, souhaite stationner son véhicule commercial et effectuer de l'entreposage commercial à même le lot 4 422 557 du cadastre du Québec;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

ATTENDU QU'UNE démarche d'amendement à la réglementation de zonage a été initiée de concert avec la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser l'usage de « stationnement et remisage d'un véhicule commercial » et « entreposage commercial »;

ATTENDU QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

ATTENDU QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, monsieur Francis Fauteux devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, une superficie de 4686,10 mètres carrés, correspondant au lot 4 422 557 du cadastre du Québec et qui vise à permettre le « stationnement et remisage d'un véhicule commercial » et « entreposage commercial ».

Adoptée à l'unanimité

16-10-364

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2016-07 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT (REPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, PORTES ET DES FENÊTRES) - PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 439, RUE DES ÉRABLES (LOT 4 235 878 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013 – MONSIEUR STEPHEN BERRY

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2016-00340 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation (remplacement du revêtement extérieur et des fenêtres) du bâtiment résidentiel existant situé au 439, rue des Érables;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement du revêtement extérieur sur les façades latérales et arrière par un déclin en fibre de bois de type Canoxel couleur « Littoral »;
- Remplacement des moulures et cadrages sur les façades latérales et arrière (autour des fenêtres, portes) en fibre de bois de type Canoxel couleur « Blanc primer »;
- Remplacement d'un total de treize (13) fenêtres, soit deux (2) fenêtres sur la façade avant par des fenêtres à guillotine et onze (11) fenêtres sur les façades latérales et arrière;
- Remplacement d'un total de deux (2) portes, soit une sur la façade avant et une sur façade arrière.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone centre-ville R-623 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment;
- Dépliant identifiant le type de Canoxel et la couleur retenue;

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles (avant les rénovations) du bâtiment;
- Dépliant identifiant le type de Canoxel et la couleur retenue;
- Dépliant identifiant le modèle des fenêtres retenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE Conseil municipal accepte la demande du requérant et en conséquence, d'autoriser le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation pour la rénovation du bâtiment résidentiel existant situé au 439, rue des Érables sur le lot 4 235 878 du cadastre du Québec.

Cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.»

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

16-10-365

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 – ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX – ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle; à savoir :

- La Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Ville de Brownsburg-Chatham approuve le contenu et autorise l'envoi au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- La Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à informer le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution; et
- La Ville de Brownsburg-Chatham atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

16-10-366

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, DE NIVEAU 1 ET 2 – ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire présenter une demande d'aide financière au *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)* pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Argenteuil a obtenu un avis favorable du MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

16-10-367

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT, LA LIVRAISON ET LA PRÉPARATION DE PLUS OU MOINS 5 000 TONNES MÉTRIQUES D'ABRASIF POUR L'HIVER 2016-2017 – OCTROI DE MANDA – ABROGEANT ET REMPLAÇANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 16-09-309

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 16-08-309;

CONSIDÉRANT QUE le transport avait été offert directement au sous-poste et au poste de camionnage en vrac, plutôt que directement au soumissionnaire;

CONSIDÉRANT un avis légal des aviseurs légaux de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger le résultat pour l'item transport, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, à savoir « Émile Foucault Excavation », pour un montant, de 21 271,30 \$, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT un processus d'appel d'offres public effectué;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont répondu à l'offre; et se sont avérées conformes;

CONSIDÉRANT les résultats conformes de l'appel d'offres public, à savoir, incluant toutes les taxes :

Soumissionnaire	Abrasif (5000 t.m.)	Transport	Mélange	Total par T.M.
Émile Foucault Exc.	34 492,50 \$	21 271,30 \$	5 749,00 \$	12,30 \$/T.M.
David Riddell Exc.	34 492,50 \$	29 031,19 \$	5 461,32 \$	13,80 \$/T.M.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la soumission conforme, la moins couteuse pour la Ville, pour l'achat, la livraison et la préparation de plus ou moins 5000 tonnes métriques d'abrasif d'hiver, auprès de « Émile Foucault Excavation », pour un montant de 61 512,80 \$, incluant toutes les taxes applicables et la redevance, selon les clauses décrites au devis officiel;

QUE cette dépense soit payée à même le poste budgétaire numéro 02-330-00-622.

QUE la présente résolution abroge la résolution portant le numéro 16-08-309.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-10-368

DEMANDE D'AJOUT DE SIGNALISATION – DÉFENSE DE STATIONNER À LA HAUTEUR DU 1644, ROUTE DU NORD – SIGNALISATION MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

CONSIDÉRANT la récente correspondance reçue de la part du citoyen du 1644, route du Nord, relativement à une problématique récurrente de stationnement de véhicules en bordure de la route du Nord (327) à la hauteur du numéro civique 1644;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située sur une route provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de circulation s'est réuni pour analyser la demande;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon visé est d'une vitesse affichée de 90 km/heure et que lorsque que des voitures sont immobilisées sur l'accotement à cette hauteur, cela rend dangereux la sortie de l'entrée du 1644, route du Nord;

CONSIDÉRANT QUE les voitures stationnées ne sont pas présentes pour aller rendre visite aux occupants de la propriété du 1644, route du Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de circulation propose que le *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* (MTMDET) analyse la possibilité d'installer des panneaux d'interdiction de stationner de part et d'autre de l'entrée charretière du 1644, route du Nord, afin de rendre plus sécuritaire les allées et venues des occupants de cette propriété, et le cas échéant, procède à leurs installations;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande d'analyse d'ajout de panneaux de signalisation, à savoir des interdictions de stationnement de part et d'autre de l'entrée charretière du 1644, route du Nord (327), tel que la demande du citoyen lui-même et que cette demande soit faite auprès du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* (MTMDET).

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-10-369

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) POUR LA RÉHABILITATION DE ROUTE INCLUANT CONDUITES D'ÉGOUT ET AQUEDUC

CONSIDÉRANT que la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'Aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le Conseil municipal autorise, à signer pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham, Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier ou son représentant, tous les documents requis pour la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseiller Martin Charron mentionne qu'il est important de noter que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 1^{er} novembre 2016. Il ajoute que la Mairesse, en tant que représentante à la RIADM, devra faire les efforts nécessaires avec les autres membres afin de travailler sur le déséquilibre budgétaire de 1,2 million.

VARIA

Le conseiller Kevin Bush informe les citoyens que la Mairesse a engagé une firme de consultants pour analyse des Services de la Ville au coût de 7 000 \$.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h50 à 20h01 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.

16-10-370

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 01 il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP, OMA
Directeur général et greffier